



Revendications nationales

25 janvier 2010 : après une participation active des ITPE aux boycotts, le directeur de cabinet accepte de recevoir les ITPE, et leur promet une réponse pour le 15 février.

25 février 2010 : pas la moindre réponse .. invasion de la CAP des ITPE par 80 ITPE en colère ..

02 mars 2010 : d'autres organisations syndicales d'autres corps diffusent le « en direct de la CAP » des ITPE et promettent de « faire pareil »

du 02 au 11 mars 2010 : incidents lors de CAP d'autres corps...

11 mars 2010 : protestation au passage du premier ministre M. FILLON en Bretagne par des ITPE en colère ...

12 mars 2010 : incidents à la CAP des IIM ... les élus menacent de démissionner.

15 mars 2010 : invasion du comité de direction de la DREAL PACA par 80 ITPE en colère... Le Directeur de Cabinet et la DRH esquissent de première réponses...

16 mars 2010 : devant l'insulte faite aux ITPE par l'administration, les élus à la CAP quittent la salle, l'administration bafoue le dialogue social en continuant la CAP ..

Quelle sera la prochaine date ? Quelle sera la prochaine preuve d'énerverment des personnels devant l'absence de réponse de l'administration ?

Le mouvement gronde, enfle, et se répand .. les agents en général, et les ITPE en particulier auraient-ils décidé que trop c'est trop ?

- Devant la détérioration des conditions de travail dans les DDT
- Devant le mépris de nouveaux directeurs face aux règles de gestion des ITPE
- Devant le mépris de certains préfets face à la culture technique
- Devant le manque de considération des ITPE en DREAL
- Devant le manque de considération des ITPE en Administration Centrale,
- Devant la désorganisation totale de l'administration du ministère, les postes creux et dévalorisés, les moyens inexistantes, les bureaux confinés et les missions dégradées,
- Devant le « no future » qui se dessine pour les services de l'Etat et pour ses agents, qui ne voient arriver que la loi mobilité, outil ultime de dégageant définitif des cadres,

LES ITPE RESTERONT ACTIFS ET MOBILISÉS. Ils continueront à porter leurs projets et revendications haut et fort.

LES ITPE RECLAMENT un projet pour ce ministère, un avenir pour ses agents, une place pour ses cadres, des réponses à leurs revendications.

- 1 – La concrétisation d'un statut ad hoc pour le corps particulièrement fondé à créer l'ossature technique du MEEDDM
 - Une réunion interministérielle aboutissant à des avancées concrètes dans le sens de leur projet de statut
 - Un entretien avec le cabinet tous les mois pour acter l'avancement du projet de statut
- 2 – L'ouverture immédiate du chantier sur la note d'orientation du corps des ITPE avec calendrier et sous la présidence de la Directrice des Ressources Humaines
- 3 – Un positionnement des ITPE reconnaissant les compétences et l'investissement des ITPE dans tous les services, en particulier les DREAL et l'Administration Centrale
- 4 – La non application aux ITPE du forfait cadre tel que proposé par l'administration qui nous considère comme des cadres corvéables quand ça l'intéresse et pas comme des cadres quand on parle statut et rémunérations

En particulier, le choix de cette modalité ne peut être qu'à l'initiative exclusive de l'agent et ne saurait être incluse dans une fiche de poste (ni de manière directe ni par allusion)
Elle ne peut imposer une plage fixe, elle ne peut imposer un pointage méridien, elle ne peut écreter le temps de travail en particulier lors de déplacements, et elle doit proposer un outil de suivi permettant de vérifier que le cadre respecte les 1607 h annuelles. En cas de dépassement, des possibilités de récupération et un défraiement doivent être exigés. Des modalités de bonification pour les temps de travail hors « horaires normaux » doivent être mis en place, et ce forfait ne peut se substituer au dispositif d'astreinte.
- 5 – La fin immédiate des baisses de coefficient d'ISS arbitraires lors du passage au 7^{ème} échelon ou lors d'un changement de coefficient géographique et la fixation d'un coefficient d'attente de 1 suite aux mutations et aux promotions avant la fixation d'un coefficient définitif de 1 pour tous
- 6 – L'alignement des coefficients de service à 1,20
- 7 – La revalorisation des rémunérations dans le cadre de l'alignement par le haut (comme décrit à Laon par le président de la République) des régimes indemnitaires du MEEDDM juste reconnaissance de la totale implication des ITPE
- 8 – La conservation et l'amélioration de leur gestion dans le respect des attentes personnelles des intéressés et pour le développement de la compétence individuelle et collective et en particulier le maintien du fonctionnement actuel des remontées de candidatures pour les ITPE en DDI lors de la promotion au Tableau d'Avancement 2011.
- 9 – Une véritable généralisation du principalat et fin des discriminations et notamment un principalat normal « forfaitisé » à 4 années, une égalité de traitement avec les IDTPE pour les coefficients d'ISS ne particulier le premier
- 10 - Un cadrage national sur les intérim, leur rémunération, avec un calendrier de mise en œuvre à partir d'un état des lieux objectif de la réalité de l'intérim à ce jour (état des lieux prenant en compte les intérim officiels et tous les intérim officieux, les rémunérations réelles)
- 11 - Le choix du poste sur la liste des postes vacants pour les lauréats de la Liste d'Aptitude et de l'Examen Professionnel
- 12 – L'augmentation du taux promu sur promouvables permettant de mettre en œuvre ces revalorisations
- 13 – le maintien de l'ENTPE comme école de fonctionnaires pour former les futurs ingénieurs de l'aménagement durable de l'Etat,